

CASE NO. I.C.T.R-98-41-T
EXHIBIT NO. DB 219
DATE ADMITTED 26-10-2005
TENDERED BY DEFENCE
NAME OF WITNESS BAGOSORA



PROCES-VERBAL DE LA TROISIEME REUNION DU COMITE MINISTERIEL
CONJOINT RWANDO-UGANDAIS SUR LE PROBLEME DES REFUGIES RWANDAIS
VIVANT EN UGANDA TENUE A KIGALI DU 27 AU 30 JUILLET 1990

1. Faisant suite à sa deuxième réunion tenue à Kampala du 14 au 17 novembre 1989, le Comité Ministériel Conjoint rwando-ugandais sur le problème des réfugiés rwandais a tenu sa troisième réunion à Kigali du 27 au 30 juillet 1990.

2. La délégation rwandaise était conduite par le Dr. Casimir BIZIMUNGU, Membre du Comité Central du MRND, Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale et Président de la Commission Spéciale sur le problème des Emigrés Rwandais. La délégation ugandaise était conduite par l'Honorable Ibrahim NUKIIBI, Ministre de l'Intérieur.

La liste des membres des délégations est reprise en annexe du présent procès-verbal.

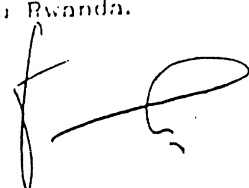
3. A l'invitation des Gouvernements des deux pays, les délégations du Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés et de l'Organisation de l'Unité Africaine ont également pris part à la réunion et étaient conduites respectivement par Monsieur Osseni FASSASSI, Chef de Zone Géographique/Bureau Régional pour l'Afrique au Siège du HCR et par le Dr. C.J. BARWESEGHA, Directeur du Bureau pour les Réfugiés à l'OUA.

4. Le Comité Ministériel Conjoint a adopté l'ordre du jour suivant :

- (i) Discussion des recommandations faites par le Comité Indépendant d'Experts du HCR après la mission exploratoire effectuée au Rwanda et en Uganda en février 1990.
- (ii) Etablissement d'un plan d'action et d'un calendrier d'activités à mener.

5. Dans son discours d'ouverture, le Chef de la délégation rwandaise a d'abord souhaité la bienvenue aux différentes délégations venues participer aux travaux de la troisième réunion du Comité Ministériel Conjoint.

Il a rappelé la position du Rwanda sur le problème de ses réfugiés et a mis en relief l'importance de cette rencontre quadripartite dont l'objet est de définir de façon opérationnelle les actions à mettre en oeuvre par les différents partenaires dans le cadre du suivi des recommandations formulées par le Comité Indépendant d'Experts du HCR. A cet égard, il a attiré l'attention des différentes délégations sur quatre activités importantes à mettre en oeuvre : la campagne d'information et l'enquête auprès des réfugiés, le travail législatif à parachever par les autorités ugandaises et l'étude de la capacité d'absorption devant être entreprise au Rwanda.



6. Dans sa réponse, le Chef de la délégation ougandaise a noté avec appréciation les progrès réalisés à ce jour par le Comité et a exprimé ses sentiments de gratitude au HCR et à l'OUA pour avoir répondu positivement à l'appel lancé par les gouvernements rwandais et ougandais, dans leurs efforts concertés visant à trouver une solution durable au problème des réfugiés rwandais vivant en Ouganda.

Il a souligné que cette évolution sans précédent s'inscrit dans le cadre de l'engagement des deux pays vis-à-vis des principes consignés dans les Conventions internationales relatives aux réfugiés, auxquelles ils sont parties. Il a réitéré l'engagement du Gouvernement du NRM à promouvoir la coopération et les relations de bon voisinage avec les pays de la région et les pays africains en général.

7. Dans son intervention, le Chef de la délégation du Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés a exprimé, au nom du Haut Commissaire des Nations Unies pour les Réfugiés, ses remerciements au Comité Ministériel Conjoint pour avoir associé cette institution aux importants travaux dudit Comité.



A cette occasion, il a réaffirmé la disponibilité du Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés à oeuvrer à la recherche de solutions durables au problème des réfugiés rwandais vivant en Uganda. Il a en outre retracé l'action menée par le HCR en vue de s'acquitter de la mission qui lui a été confiée par le Comité Ministériel Conjoint lors de sa deuxième réunion tenue à Kampala.

8. Le Représentant de l'Organisation de l'Unité Africaine a exprimé les sentiments de satisfaction et l'appréciation du Secrétaire Général pour avoir été invité à participer à cette importante réunion. Il a loué l'initiative prise par les deux Gouvernements en vue de trouver une solution durable au problème des réfugiés rwandais vivant en Uganda, laquelle initiative est conforme à la Convention adoptée par l'OUA en 1969 et à la résolution récemment adoptée par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OUA, appelant à une action collective et une coopération sous-régionale en vue de résoudre le problème des réfugiés en Afrique.


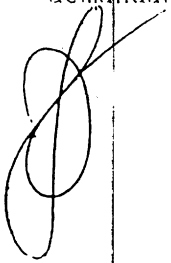
9. Compte tenu du fait que l'action initiée par le Comité Ministériel Conjoint en est à sa phase opérationnelle, ce Comité a décidé que les délégations du HCR et de l'OUA participent aux présentes assises en tant que membres à part entière.



10. En référence au procès-verbal de la deuxième réunion du Comité Ministériel Conjoint rwando-ugandais sur le problème des réfugiés rwandais vivant en Uganda, la réunion a invité le Chef de la délégation du HCR à faire le point sur les progrès réalisés dans le cadre de la mission qui lui a été confiée aux termes du paragraphe 10 dudit procès-verbal.

11. La délégation du HCR a informé la réunion que le rapport attendu du Comité Indépendant d'Experts n'était pas encore terminé. Cependant le Comité Indépendant d'Experts a été mis sur pied et a effectué une mission d'exploration au Rwanda et en Uganda en février 1990. Ce Comité a formulé un certain nombre de recommandations couvrant tous les aspects de son mandat, lesquelles ont été soumises aux Gouvernements des deux pays en mai 1990.

Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés a en outre informé la réunion qu'il s'était adressé à l'Institut de Recherche des Nations Unies pour le Développement Social (IRNU), lui demandant de commencer le travail en vue de l'exécution de l'enquête.



12. La reunion a examine des recommandations et a convenu de ce qui suit :

1) Travail preparatoire

a) Le Comite Independant d'Experts est elargi au Représentant de l'OUA.

b) Une commission quadripartite composée de membres du Comite Ministeriel Conjoint rwando-ugandais sur le probleme des réfugiés rwandais vivant en Ouganda, de Représentants du HCR et de l'OUA, est creee en vue de déterminer les modalités de mise en oeuvre de l'operation dans toutes ses phases.

2) Campagne d'information

a) Le HCR devra déterminer le contenu de toute information pertinente et le mode de sa diffusion parmi les réfugiés.

b) Le HCR devra également déterminer les modalités de participation des représentants des deux pays a la campagne d'information.

c) La reunion a souligne une fois de plus la necessite de mener cette campagne en toute impartialite et a l'abri de toute ingerence.


ml Enquête

- a) La Délégation du HCR a remis un projet de questionnaire à la réunion qui par la suite a demandé que ce projet soit finalisé par le HCR et soumis à l'approbation des deux Gouvernements.

Le projet de questionnaire élaboré par le HCR prévoit trois options de solutions à savoir :

- Retourner au Rwanda
- Rester en Uganda avec le souhait d'y être naturalisé
- Rester en Uganda sans y être naturalisé.

Il a été demandé que lors de la finalisation du questionnaire, le HCR tienne compte des positions suivantes exprimées par les deux Gouvernements en rapport avec les options offertes aux réfugiés.



A ce sujet, la position de la délégation ougandaise est que l'on s'en tienne aux seules options consignées dans le procès-verbal de la 2ème réunion du Comité Ministériel Conjoint rwando-ougandais sur le problème des réfugiés rwandais vivant en Ouganda à savoir :

- Retourner au Rwanda
- Rester en Ouganda avec le souhait d'y être naturalisé
- Etre réinstallé dans un pays tiers.

La possibilité d'inclure une quelconque autre option a été rejetée par la délégation ougandaise qui a fait valoir qu'elle ne permettrait pas d'aboutir à une solution durable au problème des réfugiés rwandais vivant en Ouganda, d'autant plus qu'une telle possibilité n'est pas prévue par les Conventions internationales en matière de réfugiés auxquelles les deux pays sont parties.

La Délégation rwandaise a salué le fait que le Comité Indépendant d'Experts ait inclus dans le questionnaire une autre option, laquelle s'inscrit dans le cadre de la mission qui lui avait été confiée lors de la deuxième réunion du Comité Ministériel Conjoint aux termes du paragraphe 10 du procès-verbal qui stipule clairement que "les détails de la mission inclueront entre autres activités ...".



La délégation ougandaise, s'étant fortement opposée à l'option supplémentaire introduite par le HCR, la délégation rwandaise a proposé une autre option de rechange intitulée "autre opinion" qu'elle a motivée par

- la nécessité de laisser au réfugié l'entière liberté d'exprimer son souhait;
- la pratique habituelle dans l'établissement de questionnaires des sondages d'opinion de laisser une option ouverte pour tenir compte d'autres options possibles qui n'y ont pas été mentionnées.

b) La réunion a réitéré la nécessité de fournir des informations au sujet des biens dont dispose chaque réfugié.

v) Capacité d'absorption

La réunion a salué la recommandation faite d'entreprendre une étude sur la capacité d'absorption du Rwanda et a souligné la nécessité de désigner un partenaire crédible et impartial pour l'accomplissement de cette tâche.

vi) Visite d'information au Rwanda par des réfugiés

La réunion a noté et approuvé la recommandation selon laquelle un groupe représentatif de la communauté des réfugiés accompagné par le HCR puisse effectuer une visite au Rwanda avant l'enquête proprement dite.

A ce propos, le Chef de la délégation rwandaise a donné des assurances quant à la sécurité des réfugiés devant effectuer cette visite. La réunion a souligné la nécessité de garantir à ces réfugiés la liberté de mouvement au cours de leur visite au Rwanda.

vii) Travail législatif devant être entrepris par l'Uganda

La délégation ugandaise a assuré la réunion que le travail législatif destiné à faciliter la naturalisation sur demande individuelle est en cours.

viii) Engagements des Gouvernements concernant la mise en application des résultats de l'enquête

Les délégations des deux Gouvernements ont convenu d'attendre les résultats de l'enquête afin de prendre un quelconque engagement.

13. Après examen des recommandations, la réunion a pris note du Plan d'Action et du Calendrier d'activités à mener, tels que proposés par le Comité Indépendant d'Experts. La délégation du HCR a indiqué que le HCR s'efforcera de terminer le travail qui lui a été assigné d'ici le 30 novembre 1990. La réunion a prévu de tenir ses prochaines assises à Kampala en janvier 1991, pour recevoir et examiner le rapport final

du Comité Indépendant d'Experts.

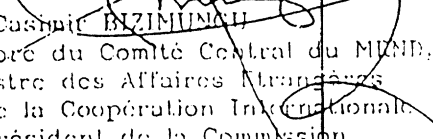


14. Les Délégations ont noté avec satisfaction les progrès réalisés jusqu'à ce jour en vue de trouver une solution durable au problème des réfugiés rwandais vivant en Uganda.

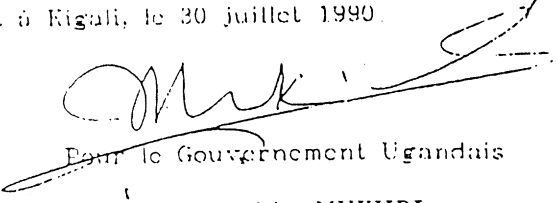
Les travaux se sont déroulés dans une atmosphère empreinte de franchise et de cordialité. Les délégations du Gouvernement ugandais, du HCR et de l'OUA ont exprimé leur sincère gratitude au Gouvernement et au Peuple Rwandais pour l'accueil chaleureux et l'hospitalité fraternelle qui leur ont été réservés.

Fait à Kigali, le 30 juillet 1990.

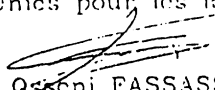
Pour le Gouvernement Rwandais


Dr. Casimir BIZIMUNGU
Membre du Comité Central du MIND,
Ministre des Affaires Étrangères
et de la Coopération Internationale
et Président de la Commission
Spéciale sur le problème des
Emigrés Rwandais

Pour le Gouvernement Ugandais


Honorabile Ibrahim MUKIRI
Ministre de l'Intérieur

Pour le Haut Commissariat des
Nations Unies pour les Réfugiés

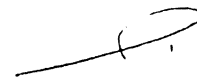

Monsieur Oskeni FASSASSI
Chef de Zone Géographique /
Bureau Régional pour l'Afrique
au Siège du HCR

Pour la Délégation de l'OUA

Dr. C.J. BAKWESEGHIA
Directeur du Bureau pour les
Réfugiés au Siège de l'OUA

I. LISTE DES MEMBRES DE LA DELEGATION RWANDAISE

1. Dr. Casimir BIZIMUNGU, Membre du Comité Central du MRND, Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale, Chef de la délégation
2. Professeur P. Claver KARENZI, Membre du Comité Central du MRND
3. Monsieur Jean Marie Vianney NUGEMANA, Membre du Comité Central du MRND, Ministre de l'Intérieur et du Développement Communal
4. Monsieur Antoine NIASHAMAJE, Membre du Comité Central du MRND, Ministre des Relations Institutionnelles
5. Monsieur Mathieu BIRUMPAISE, Directeur Général de la SONARWA
6. Monsieur Augustin NDUWAYEZU, Chef de Service à la Présidence de la République
7. Monsieur Protais ZIGIRANYIRAZU, Membre de la Commission Spéciale sur les Problèmes des Emigrés Rwandais
8. Monsieur Claver KANYARUSHORI, Ambassadeur du Rwanda en Uganda
9. Monsieur Gaspard SEZIKIYE, Secrétaire Général chargé du Secrétariat Permanent de la Commission Spéciale sur les Problèmes des Emigrés Rwandais
10. Monsieur Emmanuel MUTINORA, Directeur au Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale
11. Monsieur Ildephonse HABYAKARE, Chef de Division au Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale
12. Monsieur Célestin KABANDA, Chef de Division au Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale (interprète)



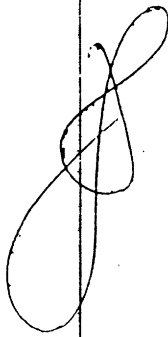
II. LISTE DES MEMBRES DE LA DELEGATION UGANDAISE

1. Honorable Ibrahim MUKIBI, Minister of Internal Affairs & Leader of Uganda Delegation
2. Mr. Ernest MUSAHA, Permanent Secretary-Ministry of Foreign and Regional Affairs
3. Mr. Frank GASASIRA, Permanent Secretary-Ministry of Local Government
4. Mr. Reuben IWINONUGISHA - President's Office
5. Mr. Henry BACUMA - President's Office
6. Ms. Stella ARACH, Ministry of Justice
7. Mr. William KAMUGISHA - Ministry of Internal Affairs
8. Mr. Lewis D. BALINDA - Uganda Embassy Kigali
9. Mr. Richard BANUTURAKI - Uganda Embassy Kigali



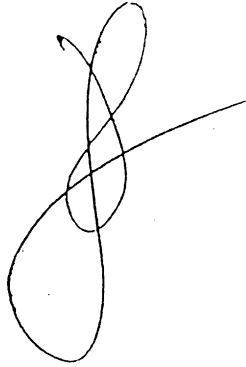
III. LISTE DES MEMBRES DE LA DELEGATION DU HCR

1. Monsieur Ossém FASSASSI, Chef de Zone Géographique/Bureau Régional pour l'Afrique au Siège du HCR
2. Madame Gesche KARRENBROCK, Déléguée du HCR au Rwanda
3. Madame Nanjon KAMARA, Déléguée a.i. du HCR à Kampala
4. Monsieur Sanda KIMBINBI, Conseiller Juridique Principal au Siège du HCR



IV. LA DELEGATION DE L'OUA

1. DR. C.J. BARWESECHA, Directeur du Bureau pour les Réfugiés à l'OUA

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.A smaller, more vertical handwritten signature in black ink, featuring a loop at the bottom and a long, thin stroke extending upwards.A handwritten signature in black ink, appearing as a series of connected loops and a horizontal stroke.